

Lutte de classe

L'affaire Chirac : faut-il engager oui ou non le combat pour l'abolition de la Constitution de la Ve République ?

Chirac sera entendu « *avant le 15 septembre* » comme témoin assisté à Nanterre (Hauts-de-Seine) dans l'affaire des emplois fictifs du RPR, a déclaré mardi matin sur Europe 1 son avocat, Me Jean Veil.

Son avocat a expliqué que Chirac « *est un citoyen comme les autres pour la période qui va jusqu'en 1995, jusqu'à son élection en qualité de président de la République* », et d'ajouter qu'il « *répondra à toutes les questions dans tous les dossiers qui éventuellement le concerne* » en précisant que « *Jusqu'en 1995, il se rend chez les juges, il est interrogé, (...) il peut être poursuivi tout cela ne pose pas de problème* », a-t-il expliqué.

En revanche, Chirac n'ira pas témoigner devant les juges chargés des affaires Clearstream et Borrel qui concernent la période durant laquelle il était président de la République, invoquant l'article 67 de la Constitution qui, dit Me Veil, lui assure « *une immunité définitive* ». « *C'est l'ancien président de la République et par conséquent il faut le protéger comme dans toutes les démocraties* ».

Il sera entendu dans le cadre de l'affaire des chargés de mission de la ville de Paris instruite par la juge parisienne Xavière Simeoni plus tard, a indiqué l'avocat.

Commentaire.

En vertu de l'article 67 de la Constitution, le président de la République bénéficie d'un statut d'exception comparable à celui d'un monarque au pouvoir absolu qui le protège contre toute procédure judiciaire lancée à son encontre concernant la période où il exerçait le pouvoir.

Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet, à propos du caractère profondément antidémocratique et bonapartiste de la Constitution, mais aussi au regard des procès qu'intente le Tribunal pénal international à d'ex-présidents triés sur le volet à travers le monde pour les juger des crimes qu'ils auraient commis pendant l'exercice de leur mandat, bizarrement dès qu'il s'agit de coups d'État ou d'assassinats dans lesquels d'anciens chefs d'État des pays les plus industrialisés auraient trempé, le même tribunal devient muet et se déclare incompétent pour les juger, même à titre posthume comme Franco ou Salazar par exemple.

Je pense aussi à tous les crimes commis par la CIA à travers le monde couverts pas les anciens présidents américains lorsqu'ils étaient en fonction, ou par exemple, les actes de barbarie commis par l'armée française en Afrique et en Indochine avec l'aval des chefs d'État et de gouvernement successifs. Non seulement tous ces criminels n'ont jamais été jugés, mais des lieux publics et des avenues portent fièrement leurs noms dans chaque commune, sans doute à la gloire de leurs méfaits restés impunis et qui ont constitué des faits d'arme exceptionnels, selon la conception du pouvoir de la classe dominante, et puis on ne sait jamais, ils pourraient inspirer utilement leurs braves successeurs qui arborent une bonne conscience hautaine et sans faille.

Dés lors, parler de démocratie en général, sans réserve ou retenue, dans le cadre de la Ve République instaurée en 1958, relève de la démagogie et de l'opportunisme, et conduit fatalement un jour ou l'autre les dirigeants du mouvement ouvrier à confondre la démocratie bourgeoise basée sur le pouvoir arbitraire exercé par une minorité afin de préserver ses privilèges, et la démocratie ouvrière qui seule incarne les intérêts de la majorité de la population et qui ne pourra être instaurée que lorsque le prolétariat se sera emparé du pouvoir politique et sera devenu la classe dominante.

L'affaire Chirac montre une nouvelle fois que la Constitution de la Ve République incarne et concentre le pouvoir politique de la bourgeois, qu'elle est le pilier des institutions et du régime capitaliste. Je renouvelle ma question : pourquoi dans ce cas là ne pas engager le combat politique pour son

abolition ? Ne serait-ce pas la meilleure manière de poser la question du pouvoir politique ? Pour être plus précis, sur le plan pratique, pour pouvoir poser la question du gouvernement ouvrier, ne faudrait-il pas engager le combat politique contre Sarkozy en remettant en cause sa soi-disant légitimité ? N'est-il clair qu'une autre voie aurait pour conséquence de nous éloigner ou pire, de nous empêcher de poser la question du pouvoir et de réaliser les tâches politiques qui correspondent à la situation ? Dans ces conditions, comment peut-on penser un seul instant à mobiliser le prolétariat et construire le parti? Je répondrai que c'est impossible.

Quelle orientation politique ? Subordination aux institutions et au pouvoir en place ou combat politique sans compromis afin d'aider le prolétariat à prendre conscience de la nécessité de les renverser ? La discussion est ouverte.

(source : AFP 26.06.07)